



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2008

Convocation du 27 mars 2008

Conseillers	
Élus :	11
En Exercice :	11
Présents :	11
Absent	

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,
M. Roland KUHN, Adjoint au Maire
Mmes Élisabeth GUENNEUGUES, Marcelle WENDLING,
MM. Sten GUILLAUME – Philippe SCH AHL - René SCHEER - Raymond SCHUHMACHER -
Rémy SEYFRITZ - Raymond ZERRINGER, Conseillers Municipaux

Membres absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Conseil Municipal du 17 mars 2008,
2. Affectation du résultat,
3. Vote des quatre taxes,
4. Budget primitif 2008,
5. Affectation du résultat : lotissement,
6. Budget primitif 2008 : lotissement,
7. Établissement Public Foncier Local : délégations,
8. Plan Local d'Urbanisme
9. Réduction du périmètre du Syndicat des Eaux du Kronthal – Complément
10. Divers et informations

21/08. Approbation du Conseil municipal du 17 mars 2008 :

Le procès verbal de la séance du 17 mars 2008 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

22/08. Affectation du résultat :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a adopté le compte administratif et de gestion de l'exercice 2007 lors de la séance du 21 février 2008.

Après avoir rappelé les résultats de l'exercice 2007, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 331 171.23 €uros,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal décide de l'affectation du résultat comme suit :

Pour Mémoire - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	220 413.96 €
Résultat de l'exercice 2007—Excédent :	110 757.27 €
Excédent au 31/12/2007	331 171. 23 €
Solde disponible, affecté comme suit :	
Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	300 822. 83 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - ligne 002	30 348.40 €

23/08. Vote des quatre taxes :

Le Conseil Municipal, constatant la bonne gestion financière de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

Décide, à l'unanimité,

- **Du maintien des taux des quatre taxes pour la onzième année consécutive.**

Pour mémoire :

Taxe d'habitation	8.30 %
Taxe foncière (bâti)	10.40 %
Taxe foncière (non bâti)	34.17 %
Taxe professionnelle	7.56 %

24/08. Budget primitif 2008 :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2008 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de Commission des finances du mardi 27 mars 2008 ainsi que du débat d'orientations budgétaires du mois de novembre 2007.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le Budget Primitif 2008 arrêté aux montants suivants :**

- **Section de Fonctionnement :**

- **Équilibrée en Recettes et Dépenses : 232 274.40 €uros**

- **Section d'Investissement :**

- **Équilibrée en Recettes et Dépenses : 396 022.83 €uros**

25/08. Affectation du résultat : lotissement :

Le maire rappelle les résultats du budget annexe « lotissement » de l'exercice 2007,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007,

Constatant que le compte administratif 2007 du lotissement présente un excédent de fonctionnement de 88 457.66 €uros,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal décide de l'affectation du résultat comme suit :

Pour Mémoire - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	114 832.21 €
Résultat de l'exercice 2007 – Déficit :	26 374.55 €
Excédent au 31/12/2007	88 457.66 €
Solde disponible, affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	88 457.66 €

26/08. Budget primitif 2008 : lotissement :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2008 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de Commission des finances du mardi 27 mars 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le Budget Primitif 2008 du lotissement arrêté aux montants suivants :**
 - **Section de Fonctionnement :**
 - **Équilibrée en Recettes et Dépenses : 88 457.66 Euros**

27/08. Établissement Public Foncier Local : délégations :

Vu la délibération n°55/07 du 6 septembre 2007 demandant l'adhésion de la commune à l'Établissement Public Foncier Local,

Conformément aux statuts de l'Établissement Public Foncier Local,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Désigne les délégués suivants :**
 - **Titulaire : François JEHL**
 - **Suppléant : Roland KUHN**

28/08. Plan Local d'Urbanisme :

Vu la réforme du Code de l'urbanisme entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007,

Vu les problèmes rencontrés à la suite de cette réforme au regard des permis et demandes préalables déposés en mairie,

Considérant qu'un toilettage de certaines règles s'impose de fait,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 18 janvier 2007,

Sur proposition de Monsieur Le Maire en accord avec la Commission qui s'est réunie précédemment,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **Décide d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme,**
- **Accepte le devis de Prospectives Urbaines pour un montant de 3 229.20 Euros,**
- **Charge le maire de mandater le bureau d'études Prospectives urbaines pour l'élaboration de cette modification,**
- **Autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'élaboration de la modification à intervenir.**

29/08. Réduction du périmètre du Syndicat des Eaux du Kronthal - Complément :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 18 octobre 2007 suite à la décision du Comité Directeur du Syndicat des Eaux du Kronthal, qui s'est prononcé à l'unanimité sur la réduction de son périmètre par le retrait de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig,

Vu l'art. L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le périmètre actuel du Syndicat des Eaux du Kronthal,

Considérant la délibération du Syndicat des Eaux du Kronthal du 25 septembre 2007 portant réduction du périmètre du Syndicat

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°65/07 du 18 octobre 2007 relatif à la réduction du périmètre du Syndicat,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme sa délibération antérieure relative à la réduction du périmètre du syndicat des Eaux du Kronthal par le retrait de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig**
- **Accepte les modalités de répartition patrimoniale telles que définies dans le tableau ci-annexé**
- **Charge le maire de l'exécution de la présente décision**

30/08. Divers et informations :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a **pas préempté** la vente des biens suivants :
 - Vente de la maison de M. et Mme WINTZ situé au 11 rue de l'école
 - Vente du terrain de M. AMANN Charles cadastré Section AE parcelle 110/25 (rue des pierres).
- Monsieur le **Maire** sera **absent** du 8 au 16 mai 2008.
- Le **secrétariat de la mairie sera fermé** du 14 au 18 avril inclus pour cause de congés annuels.
- Le **prochain Conseil Municipal** est fixé au jeudi 22 mai 2008 à 20 heures à la mairie.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.

Le Maire
François JEHL